



www.drom.fr

LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie
Avril 2014 - N° 165



Vieilles mécaniques : 20 ans déjà !

L'exposition / bourse d'échange de mécaniques anciennes se déroulera cette année

le **dimanche 28 avril, de 06 H 00 à 18 H 00.**

Pour 2013, le thème était évident : « *La 20^{ème}* » !

La tombola sera primée par une voiture **Renault 5 TL**

L'entrée est gratuite pour les visiteurs ; pour les exposants, le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site de l'association (www.arcma.fr) et sur celui de la commune (www.drom.fr, rubrique *Dates à retenir*).

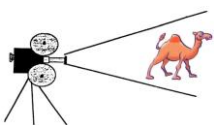


Portes ouvertes

Le même jour, producteurs et artisans locaux ouvriront leurs portes :

- * la **Fromagerie de Drom** (Comté appellation d'origine contrôlée et fromage de Clon),
- * **La Galerie** (peintures et meubles d'art de Margaret & Anthony Steel, route des Dolines)
- * **Christine Brochier Création** (fourrures et cuirs, *Meilleur Ouvrier de France*, rue de la Forge).

Cinéma



Lundi 22 avril : *Kirikou et les hommes et les femmes*, dessin animé français (à partir de 3 ans) de Michel Ocelot, sorti le 3 octobre 2012. Durée 1 H 28.

La séance est à **19 H 30**. Tarif : 3 € (1,5 € pour les moins de 12 ans). Prochaine séance le lundi 13 mai.

Collecte sélective : un conteneur inadapté ?

Chargé du nettoyage hebdomadaire des abords du point d'apport volontaire, Alexis, l'employé communal, a encore trouvé une bouteille juste à côté du conteneur à verre ! Mais là, l'indélicat usager l'avait accompagnée d'un mot, contestant le trop faible diamètre des orifices de la benne. Après vérification il s'agissait quand même d'un jéroboam hors normes de Piton de Drom (millésime 1984 !), grand cru de piquette locale, déposé là depuis le premier jour de ce mois d'avril.



Date	Horaires	Activités	Tarifs
Lundi 22	10 H 00 – 17 H 30 Corveissiat	Randonnée pique-nique « Sur la route du maquis » Découvertes des chemins empruntés par les résistants pendant la guerre, avec l'association « <i>Les amis de Montdidier</i> » Prévoir pique-nique + sac à dos + gourde + chaussures de marche ou baskets	5 €
Mardi 23	14 H 00 – 18 H 00 Médiathèque St Etienne du Bois.	Rencontre avec Franck Ollivier Schmidt, l'un des organisateurs du Festival Musicolline . <i>Si vous souhaitez participer à l'organisation du Festival ou même participer en temps que musiciens n'hésitez pas à venir proposer vos idées !</i>	/
Mercredi 24	10 H 30 – 18 H 30 Salle des Fêtes Corveissiat	Grande journée jeux : des dizaines de jeux de société originaux avec des animateurs de l'association « <i>Les amis de Montdidier</i> » dans la salle des fêtes et en plein air + Barbecue et goûter. Possibilité d'emmener ses propres jeux (Prénom et nom sur la boîte).	6 €
Jeudi 25	13 H 30 – 18 H 00 Médiathèque de St Etienne du Bois.	Découverte du film d'animation « Persepolis » dans la salle de projection, suivi d'un temps d'échange et de débat autour du film + goûter et temps libre à la médiathèque (lecture, musique, salle d'ordinateurs...)	/
Vendredi 26	14 H 00 – 18 H 00 Médiathèque de St Etienne du Bois.	Projection et remise des DVD à tous les participants au film « Rabbit Zombi ». La projection est ouverte à tous les parents et amis qui veulent voir ou revoir le film.	/
Lundi 29	10 H 30 – 17 H 30 St Etienne du Bois	Journée Accrobranche au parcours de St Etienne du Bois. Sac à dos + Pique-nique+ gourde+ baskets	12 €
Mardi 30	13 H 00 - 19 H 00 Villars les Dombes	Rencontre avec les adolescents de la MJC de Villars les Dombes avec présentation et projection du film « Rabbit Zombi » par les jeunes qui ont participé au montage ou au tournage du film.	/
Jeudi 02	13 H 00 – 18 H 30 Meillonas	Paint-Ball + crêpes au local de Simandre. Vêtements couvrants + Baskets + gourde	15 €
Vendredi 03	14 H 00 – 18 H 00 Simandre	Préparation des vacances d'été et recherche d'idées originales pour la réalisation et le scénario d'un nouveau film !	/
* Hors sorties journées, accueil libre au local de Simandre chaque jour de vacance de 10 H 00 à midi. * 20% de réduction pour les familles ayant un Quotient Familial inférieur à 900 €.			

Tour de l'Ain 2013

L'édition 2013 du Tour de l'Ain passera par **Drom, le dimanche 11 août**. Lors de chacune des quatre étapes de cette course, un arrêt festif est organisé avec la caravane qui assure l'animation avant le passage des coureurs. Drom a ainsi été pressenti pour l'arrêt de la deuxième étape. Une première rencontre a déjà eu lieu avec les organisateurs, pour définir les modalités de cette manifestation ; et une autre a rassemblé quelques responsables associatifs de la commune pour imaginer l'organisation locale de cette animation.

Toutes les idées et toutes les bonnes volontés seront les bienvenues : chaque personne volontaire à titre individuel ou associatif, est invitée à se faire connaître en mairie en prévision d'une prochaine réunion.

04.74.30.67.48 - mairie.drom@wanadoo.fr



Petite annonce

Le logement de la salle des fêtes sera prochainement disponible et proposé à de nouveaux locataires. Il s'agit d'un F3 de 84 m², en étage, disposant d'un grenier et équipé d'un chauffage central au fuel.

Conventionné, il est accessible sous conditions de ressources ; il conviendrait à un jeune ménage. Le loyer actuel est de 361,85 €.

Pour tout renseignement ou acte de candidature, s'adresser à la mairie.



Dépôt des ordures ménagères - Divagation des animaux



La collectivité assure chaque semaine une collecte des ordures ménagères résiduelles à l'aide d'un camion qui effectue un circuit sur l'ensemble du village.

Il convient alors de déposer ses ordures ménagères dans des **sacs hermétiquement fermés** (sur le sol ou dans une poubelle) en bordure de voie publique le long de ce circuit.



Le règlement de collecte (consultable sur le site internet de la commune) stipule que **Les poubelles doivent être déposées par les riverains, le matin de la collecte ou au plus tôt la veille au soir.**

Le Règlement Sanitaire Départemental précise (article 80) : *La mise sur la voie publique des récipients d'ordures ménagères, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, ne doit s'effectuer qu'aux heures indiquées et selon les modalités fixées par l'autorité municipale. Cette opération ne doit occasionner ni gêne, ni insalubrité pour les usagers de la voie publique.*

Pour certains usagers (prévenus individuellement par la mairie), le dépôt doit se faire au bout de leur voie, quand celle-là n'a pas pu être intégrée au circuit pour des raisons techniques et/ou réglementaires

D'autres ont souhaité regrouper leurs dépôts en un seul point : **il ne s'agit là que d'une entente locale entre voisins qui n'exonère pas des responsabilités de chacun.**

En effet, **un déchet reste sous la responsabilité de son producteur jusqu'à l'étape finale de son élimination** ou de son traitement. La responsabilité du producteur ne cesse pas au moment où il remet ses déchets à un tiers (dépôt sur la voie et prise en charge), *et reste même engagée conjointement à celles des tiers qui assurent l'élimination.*

Ainsi, quand le contenu d'une poubelle est éparpillé sur la voie publique ou sur la propriété d'un voisin, il est de la responsabilité de son producteur d'effectuer le nettoyage qui s'impose.

Si les déchets sont éparpillés du fait des agissements d'un animal, c'est alors le propriétaire de l'animal qui est responsable (s'il est identifié : il appartient au propriétaire de la poubelle de se retourner contre lui !). Il convient donc de rappeler aussi que la divagation des animaux est interdite et passible de contravention.

*Est considéré comme en état de divagation tout **chien** qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant **100 mètres**. Est, par ailleurs, en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.*


*Est considéré comme en état de divagation tout **chat** non identifié trouvé à plus de **200 mètres** des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.*

Communiqué de la Gendarmerie

Les beaux jours sont enfin arrivés, chacun en profite pour sortir et, par conséquent, laisser son domicile inoccupé. Que ce soit pour une courte période de quelques heures ou pour un temps plus long, il est impératif de respecter certaines précautions. En effet, les auteurs de cambriolages ou de vols sont toujours à l'affût de la moindre absence ou négligence concernant les habitations. Ainsi, un portail laissé ouvert, une porte non verrouillée, une fenêtre entre-ouverte sont, pour eux, des réelles opportunités, que l'on ne peut pas se permettre de leur donner.

La Gendarmerie nous informe alors du risque de cambriolages dans les résidences principales, **entre 16 H et 20 H**. Il convient aussi d'adopter le réflexe du **voisin vigilant**. Sans tomber dans l'espionnage ni la délation, chacun se doit, *et il s'agit bien là d'un devoir civique*, de veiller à ce qu'il pourrait arriver chez ses voisins en son absence. En cas de doute, un simple appel téléphonique à la Brigade peut permettre d'éviter beaucoup de choses (appel gratuit depuis tout poste fixe ou mobile en composant le **17**).

De plus, par le biais de la liste des abonnés numériques du *Petit Dromadaire*, certaines informations peuvent être diffusées très rapidement à la moitié de la population (*le 27 mars dernier, un comportement suspect a ainsi été signalé à la mairie qui a pu le faire suivre immédiatement à 45 foyers de la commune*).



Prévention des cambriolages

Ministère de l'Intérieur - Direction Nationale de la Sécurité Civile

Adoptons les bons réflexes

De nombreux cambriolages sont commis dans la journée, lorsque vous êtes au travail, pendant que vous allez faire vos courses, ou lorsque que vous partez en vacances... Être victime d'un cambriolage, cela n'arrive pas qu'aux autres et quelques bons réflexes peuvent permettre de ne pas laisser les voleurs et de protéger votre habitation.

Gendarmerie nationale

Les bons réflexes

Suivez les conseils de la gendarmerie de l'Ain

Concernant la protection de votre maison

- Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail.
- Je ne laisse pas mes clés sous le paillasson ou dans un pot de fleurs.
- Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.
 - Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée.
 - En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégralité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur le lieu de mon séjour.**Je me renseigne auprès de mon bureau de poste, de mon centre courrier ou sur Internet : www.laposte.fr**
- Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant.
- Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture, portables...).

Concernant la vigilance

- J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins, je les informe de mes absences.
- 17** **J'adopte une « vigilance citoyenne » :**
 - J'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier (en composant le 17).
- Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.